



CCMA du 20 Avril 2023

## Déclaration liminaire. Spelc Versailles

**Monsieur Le Ministre**  
**Madame la Rectrice,**  
**Monsieur le directeur des Ressources Humaines.**  
**Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA,**

Pour cette CCMA du jeudi 20 avril 2023, le SPELC Versailles souhaite revenir tout d'abord sur la réforme des retraites.

Après 95 jours de lutte, 12 journées de grève, nous nous sentons à nouveau méprisés. Méprisés par un gouvernement qui fait passer une loi décisive pour les salariés par le 49.3, méprisés par l'utilisation du 47.1, méprisés par un Président de la République qui fait promulguer la loi dans la nuit du 14 au 15 avril 2023, quelques heures après la validation du Conseil Constitutionnel. Quid de tout le cadre social sachant que les « cavaliers sociaux ont été censurés : plus de CDI Senior, plus de visite médicale à 60 ans pour les métiers à risque, plus d'index seniors et un rejet du RIP! Il n'y a pas eu de surprise ! L'interprétation de la loi est malheureusement éminemment politique au sens large du terme. Le Président de la République fait donc peser le poids politique de la réforme sur le conseil constitutionnel. Il laisse donc croire que le conseil constitutionnel légitime la loi et donc qu'il faudrait passer à autre chose. Nous lui répondons Non ! Depuis le début, le Spelc Versailles s'est engagé dans cette lutte et nous ne renoncerons pas à nous faire entendre.

Nous ne pouvons accepter cette posture paternaliste qui nous fait croire que nous n'avons rien compris et au pire que nous ne pensons pas à l'avenir de nos enfants. Comme de nombreuses professions, la Notre sera durement impactée. Faut-il à nouveau rappeler :

- Si un maître commence à 24 ans :  $24+43=67$  ans. Mais nous n'avons rien compris !
- Si un maître a commencé à 20 ans :  $20+43 = 63$  ans. Il devra donc travailler un an de plus! Mais c'est vrai, nous n'avons rien compris.

Faut-il rappeler que le but de cette réforme est de produire plus de richesse. Mais c'est sûr nous n'avons rien compris !!

Le Gouvernement nous affirme haut et fort qu'il porte un projet « d'émancipation ». Aurait-il alors fallu commencer par la question du travail, de la pénibilité, des longues carrières et nous en passons !

En outre, notre Ministre affirme « que le métier de prof est une priorité du gouvernement ». Des paroles, des paroles et encore des paroles ! Faut-il revenir sur la pseudo augmentation annoncée pour janvier 2023 ... Attendons maintenant septembre 2023 voir peut-être aux calendes grecques ! La procrastination serait-elle une valeur du ministère ? Et sommes-nous si riches que par trois fois (2018, 2020 et 2022) le ministère de l'éducation nationale ait pu faire des économies...Réflexe pavlovien de ce gouvernement. Des économies sur le dos des professeurs alors qu'à l'échelle nationale, environ 20% des enseignants du privé sont en situation de précarité au niveau de leur emploi et de leur rémunération. La paupérisation de notre fonction est une réalité, démontrée par de nombreuses études et toujours dénoncée par le Spelc Versailles.

Aussi, nos revendications ne changent pas :

- 1) Revalorisation de nos salaires sans contrepartie pour tous les maîtres, revalorisation qui doit s'appuyer sur un vrai plan de financement pluriannuel. Et non sur un nouveau pacte, simple pansement pour cacher le dysfonctionnement structurel de notre système. Mais nous ne sommes pas dupes !
- 2) Améliorez l'équité public-privé. Dans le cadre de la promotion à la classe exceptionnelle, l'accession au vivier 1 est encore plus difficile pour les enseignants du privé. Malgré les dispositions de l'arrêté du 6 août 2021 élargissant les fonctions reconnues permettant d'être éligible au vivier1, le Spelc Versailles souhaite alerter le ministère sur le fait que les missions ont été pensées par rapport aux spécificités de l'enseignement public, missions inexistantes pour la plupart d'entre-elles dans les établissements privés. Faut-il rappeler à notre ministère que l'enseignement privé existe et qu'il a ses propres spécificités ! L'écart est indéniable. Faut-il parler d'iniquité ? Et que dire sur les « sacrifiés » de la mise en place du PPCR, les non promus à la hors classe, « laissés en plan » !! Qu'on n'arrête de nous mentir et de nous leurrer sur les bienfaits du PPCR. Trop de maîtres se sentent lésés alors qu'ils exercent leur métier avec rigueur voire passion ! Le Spelc Versailles souhaiterait une réelle discussion sur la question des carrières des maîtres de l'enseignement privé !

3) Que dire du mal-être au travail !! Le Spelc Versailles rappelle que l'enseignement privé sous contrat y compris le rectorat doit apporter aux enseignants des conditions de travail dignes de ce nom ! Un cadre où le bien être de ses agents doit être une priorité. Or de nombreux enseignants nous font remonter l'intrusion des parents dans la vie des établissements : intrusion pour les notes, intrusion dans les conseils de classe réclamant toujours plus ! Il faut que cela cesse ! Il faut que le rectorat agisse sur cette pression qui se traduit sur le terrain par des enseignants épuisés, en burn-out. A la charge mentale s'ajoute une charge de travail de plus en plus importante ! Faut-il aussi rappeler cette charge de travail qu'aucun ministre de l'éducation nationale ne reconnaît ! Ce n'est pas seulement 18h voire 20 h de travail...heures effectuées devant élève ! S'il faut le répéter à chaque CCMA, nous le ferons !

Et quand est-il de la réforme des lycées professionnels ? La loi de 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a provoqué un tsunami de la voie professionnelle. Décision verticale incontestable quand 5 ans après, les interrogations persistent sur le devenir des lycées professionnels en formation initiale.

Nous vous remercions de votre attention.

Pour transmission au Ministère.

Pour le Spelc Versailles,

Les élues CCMA : G. MAZEAU et F. CHIKHR